



Des défis importants pour les équipes de négociation du CPNCF

Comme nous le mentionnions dans le numéro de juin dernier, le CPNCF a mené, durant l'hiver et le printemps 2014, une vaste consultation auprès des commissions scolaires et du MELS. De celle-ci se dégage le constat général suivant : il faut actualiser les conventions collectives afin de faciliter la réalisation de la mission des commissions scolaires et des écoles et, ainsi, favoriser la réussite des élèves, et ce, dans le respect des personnes du réseau scolaire.

Parmi les sujets discutés lors de la consultation : l'engagement du personnel, l'efficience de l'organisation du travail tant dans les écoles que les centres, les modalités d'organisation des groupes d'élèves, l'offre de services professionnels, l'attraction et la rétention du personnel, l'harmonisation *conditions de travail-besoins de la clientèle* et la simplification des conventions collectives dans une perspective d'amélioration des services à rendre. Évidemment, cette liste n'est pas exhaustive, mais elle témoigne déjà des défis qui attendent les équipes du CPNCF au cours des négociations à venir.

Début officiel des négociations et protocoles de libérations syndicales

En vertu du Code du travail, c'est le 2 octobre prochain que débutera officiellement la phase de négociations pour le renouvellement des conventions collectives 2010-2015 des personnels enseignant, professionnel et de soutien des commissions scolaires. En effet, il s'agira du 180^e jour précédant l'expiration des conventions collectives, lesquelles viendront à échéance le 31 mars prochain.

Au cours des deux premières semaines de septembre, des rencontres ont eu lieu entre les équipes de négociation du CPNCF et celles des diverses organisations syndicales afin de communiquer à ces dernières les paramètres des libérations syndicales consenties par le gouvernement aux fins de la négociation.

Dépôt des demandes syndicales au CPNCF

Selon les dispositions du Code du travail, les organisations syndicales doivent déposer leurs propositions au CPNCF au plus tard le 3 novembre 2014. Plusieurs d'entre elles ont déjà signifié publiquement leur intention de procéder à la fin d'octobre. Ces dépôts seront ultimement mis en ligne dans l'extranet du CPNCF. Des numéros du *CPNCF-NÉGO*, qui proposeront une synthèse des demandes syndicales par catégorie de personnel, vous seront aussi acheminés.

Dépôt des propositions patronales aux organisations syndicales

Le Code du travail prévoit également que le CPNCF doit déposer ses propositions aux organisations syndicales dans les 60 jours suivant la réception des propositions syndicales. Ces dépôts seront mis en ligne dans l'extranet du CPNCF. Des parutions du *CPNCF-NÉGO* offrant une synthèse des propositions patronales par catégorie de personnel seront également produites.

Nous vous rappelons que tout au long des négociations, le CPNCF vous tiendra informés de l'évolution des discussions, et ce, notamment par l'entremise du *CPNCF-NÉGO*. En terminant, je réitère la volonté de l'équipe du CPNCF de faire de la prochaine période de négociations un franc succès. Soyez assurés de notre engagement et de notre détermination.

Le président,
Bernard Tremblay

À surveiller

5 octobre

20^e Journée mondiale des enseignants. Thème : *Investir dans l'avenir, investir dans les enseignants*

20 au 24 octobre

Semaine québécoise des directions d'établissement

Fin octobre-début novembre

Dépôt des demandes syndicales aux tables de négociation du CPNCF

17 au 21 novembre

Semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation

Fin décembre-début janvier

Dépôt des propositions patronales du CPNCF aux organisations syndicales

Table centrale : CT ou SCT ?

À la Table centrale, où se déroulera la négociation des matières nationales intersectorielles des conventions collectives (salaires, régimes de retraite, régimes collectifs d'assurances, droits parentaux, etc.), les centrales syndicales négocieront avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). Ainsi, bien qu'il soit d'usage de parler du Conseil du trésor (CT) pour désigner l'appareil administratif, une nuance doit être apportée à cet égard.

Le CT...

- est un comité permanent du Conseil des ministres composé de cinq ministres et présidé par M. Martin Coiteux (ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes). Le CT conseille le gouvernement et son président « agit à titre de représentant du gouvernement dans son mandat d'employeur du personnel de la fonction publique, de régulateur et de coordonnateur des négociations dans le secteur de la fonction publique ainsi que dans les réseaux de la santé et des services sociaux, et de l'éducation ».

<http://www.tresor.gouv.qc.ca/ministre-et-secretariat/ministre/conseil-du-tresor/>

Le SCT...

- est l'appareil administratif du CT. Il « soutient les activités du CT et assiste son président dans l'exercice de ses fonctions. Par ses analyses et ses recommandations (...), il veille à une allocation et à une gestion optimale et équitable des ressources ainsi qu'à une saine gestion contractuelle. Il accompagne également les ministères et organismes en ces matières. »

<http://www.tresor.gouv.qc.ca/ministre-et-secretariat/secretariat/>

Prochain numéro : selon les dates des dépôts syndicaux

Le **CPNCF-NÉGO** est publié à l'intention des personnes suivantes :

- Les présidences, les directions générales et les gestionnaires du réseau scolaire.

En cas de problèmes liés à la diffusion du bulletin, veuillez vous adresser à M^{me} Anne-Marie Lemieux, secrétaire à la négociation au CPNCF : 418 643-9865 poste 3426 ou anne-marie.lemieux@mels.gouv.qc.ca



150, boul. René-Lévesque Est, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5W9
Téléphone : (418) 643-9865
Télécopieur : (418) 644-1379
www.cpn.gouv.qc.ca/cpnf